



## COMMISSION REGIONALE DE LA HAUTE PERFORMANCE

Siège de la Ligue – Lundi 15 novembre 2021 – 18h30

- Présidence :** Bruno KONCZYLO
- Présents :** Jérôme BRU, Alex FERRAND, Marie-France GOUSSARD, Christophe LETELLIER, Dominique PLÉE, Goal-Maël TANGUY, David TAVERNE
- Excusés :** Sébastien ARSAC, Alain BUTTÉ, Alban CERISIER, Sébastien COSSON, François GOUEFFON, Jean-Charles LEBLANC

La réunion débute à 18h35

### 1 – Bilan projet bourses 2021

Le projet de bourses 2021 permettait d'accompagner 50 athlètes pour un budget de 31 850 €. Le bilan est de 38 athlètes bénéficiaires pour une dépense de 28 000 €. 8 athlètes n'ont pas donné suite, 3 athlètes listés FFSA ou FFH n'avaient pas de licence FFA et donc ne pouvaient pas prétendre à la bourse. Enfin une athlète (Marie-Amélie LE FUR) a décliné l'offre du fait qu'elle bénéficiait d'un suivi financier par ailleurs.

Pour rappel, le versement de l'aide se faisait en retour de la convention tripartite signée par l'athlète, le représentant du club et la Ligue. Ce nouveau dispositif permettait de simplifier la procédure précédente. Bruno KONCZYLO se propose de faire un message, début 2022, aux 8 athlètes n'ayant pas donné de réponse et à leurs responsables de club pour souligner l'engagement de la Ligue et avoir en retour des explications afin de permettre de faire évoluer le dispositif.

### 2 – Projets bourses 2022

La grille des bourses 2022 va évoluer compte tenu du bilan 2021 et des orientations de la commission.

- Ajout du critère : Finaliste Elite piste été ou champion de France hiver indoor,
- Suppression de la liste « Autres athlètes régionaux » sur laquelle le retour n'était pas probant,
- Remplacement par un Appel à Projet permettant de suivre les athlètes nous proposant un projet de pratique athlétique de haut niveau. Ces derniers seront étudiés et validés ou pas par la commission.

### 3 – Convention bourses 2022

La convention sera à revoir, il sera nécessaire d'en faire deux afin de tenir compte des modes de règlement en fonction du montant attribué et d'inclure une date de fin de convention (à définir), sachant que le solde pour les bourses d'un certain montant et conditionné à la reprise d'une licence dans un club de la Ligue.

### 4 – Soutien aux entraîneurs

Le soutien aux entraîneurs se caractérisait par un soutien financier pour accompagner les athlètes sur les compétitions internationales. La commission pense que ce soutien doit être porté par les clubs, elle souhaite toutefois remplacer cette aide par un accompagnement en formation.

## **5 – Identification de la Ligue**

Il est constaté que certains intervenants de la Ligue et athlètes des structures communiquent sur les réseaux sociaux sans porter mention de la Ligue. De fait, il y a une certaine ambiguïté entre réseau personnel de l'entraîneur, réseau personnel de l'athlète, les réseaux club et les réseaux de la Ligue. Il sera nécessaire de préciser à chacun ses obligations afin que la Ligue profite pleinement d'une exposition médiatique et des efforts qu'elle consent.

## **6 – Communication auprès des athlètes et entraîneurs**

Le monde du sport en général et de l'athlétisme en particulier font régulièrement les unes de la presse. Elles permettent d'apporter un éclairage sur des histoires de comportements déplacés, d'abus divers qui vont à l'encontre de ce que doit véhiculer le sport et la pratique athlétique.

La commission souhaite que les entraîneurs encadrants les structures ou les différents stages proposés par la Ligue et que les athlètes y participant soient avertis de leurs droits et devoirs et que soit proposé un support (à définir – colosse aux pieds d'argile – colloque sur ce thème) pour sensibiliser le plus grand nombre.

## **7 – Questions diverses**

Aucune

La réunion se termine à 21h30

Le Président  
Bruno KONCZYLO